

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc-André Godbout

<https://www.cadre21.org/membres/fec4245f54bb6a76b0f1f953>

Date d'obtention : 2024-11-26 21:55:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre les informations de la personne qui signale l'évènement. Ensuite remplir la grille d'évaluation en se limitant de poser les questions qui s'y trouvent, en ayant une posture d'accueil et bienveillante.

Colliger et valider les informations. Déterminer s'il s'agit d'un geste malveillant ou d'un geste impulsif.

Il y a une différence marquée entre un geste impulsif et malveillant. Pour un geste impulsif, l'école a un plus grand rôle à jouer. Nous avons à remplir la grille avec l'instigateur, nous pouvons faire appel au policier en milieu scolaire pour une rencontre de sensibilisation et pour lui remettre le cellulaire le cas échéant. De plus, le code de vie de l'école mis à profit dans ce genre de situation.

Pour ce qui est d'un geste malveillant, la police arrive beaucoup plus tôt dans le processus et l'instigateur est pris en charge par eux.

Dans les deux cas, nous avons une action à poser en lien avec le cellulaire, nous devons le saisir et le placer dans l'enveloppe prévue à cet effet. De plus, un signalement à la DPJ est de mise dans les 2 cas.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut vraiment prendre le temps d'analyser chaque situation en profondeur dans les limites de la trousse. Il est important de se poser des questions à chacune des étapes pour être certains de prendre la bonne décision. En cas d'incertitude, nous devons nous ramener à la trousse qui est un excellent guide qui nous sert d'outil tout au long de l'investigation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Être en mesure de déterminer, à la lecture des grilles, s'il s'agit d'un acte malveillant. Je crois que pour certaines situations, faire la part entre un geste impulsif et malveillant ne doit pas être tout le temps facile à faire.

D'informer l'instigateur d'un geste malveillant de la situation, de lui demandé son cellulaire et que la prochaine étape ce fera avec les policiers. Je sais que certains parents pourraient être en désaccord avec le fait que l'école n'a pas pris le temps de demander la version de leur enfant. C'est une des raisons pourquoi la trousse est aussi importante, c'est une démarche standardisée qui a été élaborée par différents organismes. Il est donc plus facile pour nous d'expliquer aux parents les motifs de nos actions.